

ACCES SUR VOIES AVEC SYSTEME D'AUTO ASSURAGE UNIQUEMENT

PARTICIPANT(S) :

Nom/prénom :

POUR LES MINEURS :

Nom/prénom responsable majeur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Reconnait avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et s'engage à en respecter les clauses sous peine d'arrêt de la pratique et exclusion de la salle CLIMB'UP sans dédommagement.

-
- L'accès aux systèmes : assurance automatique sur auto belay est réservé au(x) participant(s) nommé(s) ci-dessus, ayant réglé son entrée et reçu l'équipement pour cela :
L'accès est nominatif. Il est interdit de prêter son matériel à toute autre personne
 - Dans le cadre d'une entrée prise pour accéder aux voies équipées de système d'auto assurance uniquement, il vous est formellement interdit de grimper sur corde avec un partenaire :
Vous n'êtes pas formé ni aux techniques d'assurance ni d'encordement, vous ne pouvez donc pas escalader sur corde ou assurer un grimpeur
 - CLIMB'UP s'assure de votre sécurité exclusivement lorsque vous êtes équipés d'un de ces systèmes et ne sera en aucun cas responsable si vous vous engagez encordé sur une voie avec une tiers personne
 - 8 systèmes sont à votre disposition, à l'étage (sur la passerelle), celui du bas étant réservé aux grimpeurs autonomes (ayant pris une entrée sur corde) : le personnel de CLIMB'UP vous explique leur fonctionnement avant votre 1^{er} départ
Dans le cas de grimpeur mineur, le responsable majeur (parents ou tuteurs légaux) doit être présent. Il est informé du fonctionnement des auto-belay : il est responsable du grimpeur mineur
 - Des consignes de sécurité sont affichées à coté des systèmes Auto Belay, merci de vous y référer
 - En cas de problème, adressez vous à l'accueil

Fait à Saran

Le :

Signature :

